

# Projet d'annuaire électronique ARUCC Phase 2

Conférence bisannuelle ARUCC  
Montréal, Québec  
Le 28 juin 2006

# Historique

- Rapport et présentation à la conférence ARUCC 2004 à Ottawa.
- Les participants ont exprimé le désir d'entamer la phase 2 relative aux meilleures pratiques.
- Un groupe de travail a été mis sur pied avec d'autres bénévoles.

# Membres

- Alex Goody (président), U of Guelph
- Stefanie Ivan, Grant MacEwan College
- David Johnston, U of Calgary
- Rosemary Jotcham, Acadia University
- Lynette Laing, U of Saskatchewan
- Kathleen Massey, U of Calgary
- Marjorie Morris, U of Alberta
- Shannon Murphy, Alliance University  
College/Nazarene University College
- France Myette, U de Sherbrooke



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006

# Sous-groupes

- Objectifs / besoins des utilisateurs
- Aspects juridique et politique
- Technologie

# Objectifs / besoins des utilisateurs

- Objectifs
- Méthodologie
- Conclusions
  - sondage institutionnel
  - sondage auprès du public

# Objectifs

- Obtenir une meilleure compréhension de la façon dont l'annuaire est utilisé par le personnel institutionnel et les candidats.
- Fournir aux membres des renseignements et des références sur la façon dont l'annuaire est utilisé comme outil de travail à l'interne autant qu'à l'externe.
- Aider à établir les meilleures pratiques reliées aux objectifs et aux besoins des utilisateurs.

# Objectifs (suite)

- Contribuer au rapport et à l'exposé du comité de l'annuaire électronique lors de la conférence ARUCC 2006.
- Établir les prochaines étapes du projet auprès des membres à la suite de la conférence bisannuelle.

# Méthodologie

- Le comité a établi les questions du sondage.
- Gordon Preston, président de Can-Reg, a peaufiné ces questions et il a veillé à la traduction et au lancement du sondage par l'entremise de Survey Monkey.

# Méthodologie (suite)

- Les services de Edge Interactive ont été retenus pour la distribution du sondage auprès de 16 000 parents, conseillers d'orientation professionnelle et étudiants éventuels.
- Le 20 octobre : lancement du sondage !

# Conclusions : sondage institutionnel

- 216 répondants à l'échelle nationale.
- La majorité des répondants représentent des universités.
- 84 % impriment un annuaire et possèdent un annuaire électronique.
- Les répondants croient que l'annuaire bénéficie davantage aux étudiants inscrits.

# Conclusions : sondage institutionnel (suite)

- Les personnes qui conseillent les étudiants inscrits représentent les deuxièmes plus grands utilisateurs de l'annuaire.
- Les renseignements les plus courants publiés dans l'annuaire : exigences relatives à l'admission, exigences relatives aux programmes, descriptions des cours, calendrier académique, exigences relatives à l'obtention d'un diplôme, frais de scolarité et cotisations.

# Conclusions : sondage institutionnel (suite)

- Les institutions n'utilisent pas toutes une clause de responsabilité reliée à l'annuaire, mais elles devraient !

# Conclusions : sondage auprès du public

- 2 766 répondants à l'échelle nationale.
- Catégories de répondants :
  - candidats
  - amis / famille d'étudiants éventuels
  - professionnels qui conseillent les étudiants
  - le public en général

# Conclusions : sondage auprès du public (suite)

- Les étudiants éventuels et les personnes qui les conseillent recherchent des renseignements sur les sujets suivants : exigences relatives à l'admission, transferts (RAC), aide financière et bourses d'études, échéanciers à retenir et descriptions des cours.

# Conclusions : sondage auprès du public (suite)

- Nous présumons que la majorité des candidats ont un accès Internet haute vitesse à la maison ou un accès Internet au travail ou à l'école.

# Conclusions : sondage auprès du public (suite)

- Le site Web de l'institution constitue la principale source de renseignements.
- Les conseillers représentent la deuxième source de renseignements la plus utilisée.

# Conclusions : sondage auprès du public (suite)

- Veiller à ce que les candidats éventuels puissent communiquer directement avec l'institution (c'est-à-dire adresse de courrier électronique, numéros de téléphones pertinents, bavardoir en direct, systèmes de réponse intelligents).

# Rapport complet sur le sondage

- Disponible sur le site Web de ARUCC et celui de l'annuaire.



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006

# Aspects juridique et politique

- Objectifs
- Méthodologie
- Conclusions

# Aspects juridique et politique : Objectifs visés

- Améliorer la compréhension de la jurisprudence existante et des règlements liés à l'annuaire et au contrat.
- Établir un résumé de la jurisprudence reliée aux litiges dans le domaine de l'éducation postsecondaire, aux contrats et à l'annuaire.

# Aspects juridique et politique : Objectifs visés (suite)

- Fournir un schème de référence sur les pratiques et les politiques, y compris l'utilisation de clauses de responsabilité, qui atténue le risque (surtout pour les annuaires en ligne et les versions multiples).
- Établir et transmettre les meilleures pratiques et les directives destinées à faciliter la transition d'un annuaire imprimé vers un annuaire électronique.

# Aspects juridique et politique : Méthodologie

## Recherches :

- Jurisprudence (droit civil et Common Law).
- Les politiques actuelles des institutions ainsi que les pratiques reliées à l'annuaire, y compris l'annuaire électronique (comme la décision sur l'annuaire «officiel»).
- Les causes de responsabilité institutionnelles (pour atténuer le risque) actuellement utilisées.

# Méthodologie (suite)

## Analyse :

- Étudier la jurisprudence portant sur :
  - a) la pertinence de la transition vers un annuaire électronique;
  - b) la notion de rapport contractuel entre l'étudiant et l'institution postsecondaire;
  - c) les différences connues dans l'interprétation du droit civil et de la Common Law.

# Méthodologie (suite)

Conclusion :

- rattacher les conclusions aux meilleures pratiques.

# Aspects juridique et politique : Conclusions

- Résumé de la jurisprudence (Common Law et droit civil).
- Ébauche recommandée de clause de responsabilité qui traite des questions soulevées dans la jurisprudence.

# Conclusions (suite)

- Observations portant sur les institutions qui révisent régulièrement leur annuaire électronique officiel ou qui ont établi une pratique de révision continue.
- La formulation des meilleures pratiques et des directives.

# Common Law (précédents)

- Il existe une relation contractuelle entre une institution postsecondaire et l'étudiant
  - l'annuaire représente un aspect essentiel de ce contrat;
  - l'annuaire traite de plusieurs questions autres que les frais – comme la probation et l'exclusion, la discipline, les règlements relatifs aux examens, etc.;
  - par son inscription, l'étudiant est réputé avoir accepté ces dispositions et s'y conformer.

# Common Law : précédents (suite)

- L'importance d'une clause de responsabilité
  - « lors de son inscription, l'étudiant accepte les frais de scolarité indiqués à l'annuaire et accepte de plus que ces frais puissent changer sans avis préalable ».

# Common Law (précédents)

## ● Contrat

- Haute Cour de justice de l'Ontario : *Polten c. the Governing Council of the University of Toronto* (1975) 59 DLR (3e) 197
- Cour Suprême de la Nouvelle-Écosse : *Acadia University c. Sutcliffe* (1978) 30 NSR (2e) 423
- Cour de district et Cour d'appel de l'Ontario : *Wong c. University of Toronto* (1989) 79 DLR (4e) 652 et en appel, [1992] 4 Admin LR 95

# Common Law : précédents (suite)

## ● Clause de responsabilité

- Cour Suprême de la Colombie-Britannique :  
*Attaran c. The University of British Columbia*  
(1998) 4 Admin LR (3e) 44
- Macdonald et al c. UBC 2004 BCSC 1299  
(CanLII) et en appel, 2005 BCCA 366  
(CanLII)

# Droit civil (Québec : précédents)

- Pouvoir de surveillance et de contrôle sur les universités : démontrer l'équité.
- Relation juridique entre l'université et l'étudiant : contrat *sui generis*, et non un d'adhésion.
- Le contrat naît de l'inscription et non de l'admission.

# Droit civil (suite)

## Les obligations contractuelles de l'université

- Le contrat vaut pour la période couverte par l'inscription; il se renouvelle par la suite lors d'une inscription subséquente avec les modifications apportées par l'université.

# Droit civil (suite)

- L'université ne peut « abolir » un programme d'études sans manquer à ses obligations contractuelles lorsque des étudiants y ont été admis, sont en cours d'études dans ce programme ou sont sur le point de le terminer.

Tremblay et al. V. Université de Sherbrooke, (1973) C.S. 999.

# Droit civil (suite)

- L'université doit prendre des précautions juridiques avant d'abolir un programme ou de décréter la fermeture d'un département ou d'une faculté. Des changements majeurs apportés à un programme peuvent également exiger des mesures particulières, transitoires ou autres.

# Droit civil (suite)

- Les décisions doivent être prises avec prudence et doivent être documentées afin de démontrer leur caractère raisonnable à un tribunal éventuel et de prouver qu'elles résultent d'un processus équitable.

# Conclusions sur le droit civil

- Les universités doivent s'en tenir à la notion de contrat *sui generis* dans tout document juridique ou dans le cadre de litige concernant la nature des rapports contractuels avec les étudiants.

# Conclusions sur le droit civil (suite)

- Les universités devraient indiquer sur leurs formulaires d'admission, offres d'admission et annuaires une clause expresse selon laquelle elles se réservent le droit de modifier, sans avis préalable, les règlements et les renseignements relatifs à un programme, y compris les frais de scolarité et les cotisations connexes.

# Droit civil : précédents

- Décisions de la Cour d'appel :  
*Université de Montréal, Université Laval, Université de Sherbrooke, Université McGill c. Fédération des médecins résidents du Québec, (1997) R.J.Q. 1832 (C.A.)*
- Tremblay et al. c. Université de Sherbrooke, (1973) C.S. 999.

# Exemple de clause de responsabilité à l'égard de l'annuaire

Extrait de clause de responsabilité de l'**Université York** :

« [...] York se réserve le droit d'apporter des modifications à l'information contenue dans le présent document, et ce, sans préavis. [...] S'il existe une incompatibilité entre les règlements universitaires généraux et les politiques publiées dans l'annuaire de premier cycle, et que ces règlements et politiques tels qu'ils sont établis par résolution d'un corps professoral ou du sénat de l'Université, la version d'un tel document comme établi par le corps professoral ou le sénat de l'Université prévaudra.

**PAR CET ACTE D'INSCRIPTION, CHAQUE ÉTUDIANT EST LIÉ PAR LES POLITIQUES ET LES RÈGLEMENTS DE L'UNIVERSITÉ YORK, INCLUANT LA FACULTÉ À LAQUELLE L'ÉTUDIANT EST INSCRIT [...] »**



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006

# Exemple de clause de responsabilité à l'égard de l'annuaire

Extrait de clause de responsabilité à l'égard de  
l'annuaire de l'**Université de Guelph** :

« [...] La publication d'information dans cet annuaire n'oblige en rien l'Université à fournir les cours, les programmes, les horaires tels qu'ils sont décrits aux présentes.

L'Université ne peut être tenue responsable des suspensions des activités universitaires prévues ou de leur annulation comme elles apparaissent dans l'annuaire, et des renseignements qui y sont liés, si de telles suspensions sont causées par un incendie, une grève, un lock-out, l'incapacité légale de fournir les matériaux ou la main-d'œuvre, des lois ou des règlements restrictifs, des actions de la part du corps professoral, des employés ou des étudiants de l'Université ou par d'autres, la désobéissance civile, ou tout autre cause de quelque description que ce soit au-delà du contrôle raisonnable de l'Université.

**En cas d'incompatibilité entre une version imprimée (téléchargée) et une version Web, la version Web s'appliquera [...]**



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006

# Mise à jour/révision de l'annuaire

**Université de la Colombie-Britannique**

*<http://students.ubc.ca/calendar/>*

« L'annuaire est un guide complet à tous les programmes, les cours et les services offerts à l'Université de la Colombie-Britannique. L'annuaire sert aussi de registre pour plusieurs des politiques et procédures universitaires. »

**L'annuaire électronique représente l'annuaire officiel. Des changements y sont apportés à intervalles durant l'année.**

## **NOUVELLES VERSIONS**

**1.4** 8 juillet 2005

**1.3** 27 juin 2005

**1.2** 24 mars 2005

**1.1** 16 mars 2005

**1.0** 10 mars 2005



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006

# Mise à jour / révision de l'annuaire

## Université de Sherbrooke

L'Université de Sherbrooke apporte des modifications à son annuaire électronique suivant les besoins au cours de l'année.

Extrait de la clause de responsabilité :

« Les renseignements publiés dans ce document étaient à jour le 29 mai 2005....  
L'Université se réserve le droit de modifier ses règlements et programmes sans préavis. »



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006

# Technologie

- Objectifs
- Méthodologie
- Conclusions

# Objectifs

- Créer un site Web consacré à l'annuaire ARUCC : [www.registrar.ualberta.ca/arucc](http://www.registrar.ualberta.ca/arucc).
- Faciliter le réseautage entre les personnes ressources responsables de l'annuaire.
- Solliciter les membres de l'ARUCC en vue d'obtenir des études de cas reliées à la technologie.
- Établir les meilleures pratiques en matière de technologie.



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006

# Méthodologie

- Les sondages et les questionnaires ciblés constituaient des outils de base.

# Méthodologie (suite)

## ● Initiative n° 1

- Questionnaire par la « Listserv » sur les institutions utilisant une source de données unique pour les annuaires.
- Les institutions ont fourni des données sur les études de cas :
  - leur expérience sur l'utilisation d'une source unique
  - les logiciels utilisés et leurs caractéristiques principales
  - droit propriétaire s'il y a lieu
  - nom du fabricant de logiciel
  - élaboration du logiciel à l'interne, si exigé.

# Méthodologie (suite)

## ● Initiative n° 2

- Sondage Listserv ARUCC sur les questions relatives à l'annuaire.
  - versions de l'annuaire publiées
  - réduction du nombre de versions imprimées
  - quelle version est considérée comme « officielle »?
  - distribution de l'annuaire et frais applicables
  - fréquence des mises à jour de l'annuaire électronique et de quelle façon les souligner.

# Technologie - Conclusions

- Initiative n° 1
- Études de cas affichées sur le site Web :
  - University of Guelph
  - University of Alberta
  - Dalhousie University
  - Wilfred Laurier University

# Technologie – Conclusions (suite)

- Initiative n° 2
- Réponses reçues de 21 universités, 8 collèges et 4 instituts de technologie.
- Détails des réponses affichés sur le site Web du projet d'annuaire ARUCC :
  - <[www.registrar.ualberta.ca/arucc](http://www.registrar.ualberta.ca/arucc)>
  - la majorité des répondants désiraient que la liste des personnes ressources soit ajoutée au site.

# Meilleures pratiques en matière de technologie

- Utilisation de XML comme source unique pour la production de l'annuaire – version unique ou versions multiples.
  - Avantages de la source unique :
    - économie de temps parce que les mises à jour sont limitées à un seul fichier de données
    - il est plus facile d'apporter des modifications
    - beaucoup plus rapide de publier l'annuaire sur Internet

# Meilleures pratiques en matière de technologie (suite)

## ● Avantages de XML

- XML facilite la gestion du contenu de l'annuaire
- XML n'est pas breveté; il a été créé par le Consortium W3C
  - consultez le site <[www.w3c.org](http://www.w3c.org)>

# Meilleures pratiques en matière de technologie (suite)

- Avantages de XML

- XML offre :

- une production immédiate de html;
- une concordance automatique;
- une section et une numérotation automatique de listes;
- une prise en charge pour la création d'un index;

- l'exportation vers un logiciel de publication comme InDesign;

- et encore plus ...

---

# Meilleures pratiques en matière de technologie (suite)

## ● Avantages de XML

- XML offre une meilleure flexibilité pour l'avenir
  - la souplesse de XML permet la personnalisation pour répondre aux besoins particuliers;
  - ce qui pourrait impliquer le développement à l'interne.
- Voir les études de cas des institutions suivantes :
  - University of Alberta
  - University of Guelph

# Les quinze meilleures pratiques et directives

- Pratique n° 1 : adopter en définitive un support électronique comme seul moyen de publier l'annuaire. Comme certains auront besoin de la version imprimée, offrir la possibilité d'imprimer une copie papier datée (PDF).
- Pratique n° 2 : créer une politique d'établissement qui identifie la source officielle d'information — pas nécessairement l'annuaire.

# Les quinze meilleures pratiques et directives (suite)

- Pratique n° 3 : recourir aux principes de gestion du changement si vous effectuez la transition à l'annuaire électronique comme source unique. Communiquer de manière proactive les raisons pour ce changement.

# Les quinze meilleures pratiques et directives (suite)

- Pratique no 4 : l'annuaire est utilisé principalement par les étudiants inscrits et les conseillers en orientation.
- Pratique no 5 : le contenu de l'annuaire doit faire l'objet d'un examen attentif comme celui-ci constitue une partie de la relation contractuelle entre l'étudiant inscrit et l'établissement d'enseignement.

# Les quinze meilleures pratiques et directives (suite)

- Pratique n° 6 : l'annuaire doit inclure une clause de responsabilité efficace. Le libellé de la clause de responsabilité doit être approuvé par un conseiller juridique lorsque c'est possible.
- Pratique n° 7 : publier et communiquer les politiques et les obligations de l'étudiant à plusieurs endroits (pas seulement dans l'annuaire). La constance est de mise.

# Les quinze meilleures pratiques et directives (suite)

- Pratique n° 8 : offrir aux étudiants éventuels une publication de recrutement plutôt qu'un annuaire.
- Pratique n° 9 : utiliser le site Web institutionnel comme outil de communication destiné aux étudiants éventuels et comme outil de communication 1:1.

# Les quinze meilleures pratiques et directives (suite)

- Pratique n° 10 : au moment de la conception de la stratégie, présumez que la majorité des candidats ont un accès Internet haute vitesse à la maison ou qu'ils ont accès à Internet au travail ou à l'école.
- Pratique n° 11 : les annuaires électroniques doivent être dynamiques et mis à jour régulièrement.

# Les quinze meilleures pratiques et directives (suite)

- Pratique n° 12 : ayez recours à une source unique de données pour produire l'annuaire afin d'éviter des mises à jour redondantes ou contradictoires.
- Pratique n° 13 : utilisez la technologie XML pour produire les versions HTML en ligne et celles imprimées.

# Les quinze meilleures pratiques et directives (suite)

- Pratique n° 14 : veillez à ce que l'annuaire électronique (en ligne) offre aux utilisateurs un moteur de recherche efficace qui comprend la recherche par mots clés.
- Pratique n° 15 : fournir un accès rapide à l'annuaire pour tous les étudiants. Mesurer l'utilisation. Soyez prêts à réorganiser certaines sections selon les données les plus fréquemment consultées.

# Prochaines étapes

- Cathryn Heslep, Grant MacEwan College
  - recherche au niveau du doctorat sur les précédents relatifs aux institutions postsecondaires et la jurisprudence.
  - les résultats de sa recherche seront présentés à la réunion ARUCC 2008.

# Questions?



Montréal, Canada - 28 juin 2006

Montreal, Canada - June 28, 2006